

CONSEIL ACADEMIQUE

Délibération n°2025-067
Du 04 décembre 2025

Relative à
« Demande d'accréditation du Master Informatique ACAI »

Membres du Conseil Académique : 25 Présents : 18 Absents : 6 Procurations : 1

Présidente : Maria LONY	Présente	Collège F (Etudiants) : Rhagive JUSTE Sébastien MAAMBA (suppl.) Wesbelkah DUMERCY Thamar NONCENT (suppl.) Loramy FENELON Chedson-Roberto ALTENOR (suppl.) Ruby SEHEUX Laura-Emma JOSEPH (suppl.) Chesnel ROGER Clément AUGEREAU (suppl.) Yvena ATTYS Lucenda LOUIMAIRE (suppl.)	Présent Présent Présent Absent Présent Absente
Collège A (professeurs d'université ou assimilés) : Mathieu NACHER Ghislaine PREVOT, VP Recherche	Présent Présente	Organismes de recherche : Harry ARCHIMEDE - INRAE Jean-Christophe ROGGY - INRAE (suppl.) Patricia MOULIN - IRD Frédéric MENARD - IRD (suppl.) Damien DAVY - CNRS Antoine GARDEL - CNRS (suppl.) Sandrine RICHARD - CNES Marie-José GAUTHIER - CNES (suppl.) Jean-Bernard DUCHEMIN - Inst. Pasteur Christophe PEYREFFITE (suppl.) (1 siège vacant, IFREMER)	Proc. Ghislaine PREVOT Présente Présent Présente Absent
Collège B (Maîtres de conférence ou assimilés) : Frédéric BONDIL, VP CFVU Giulia MANERA	Présent Présente	Personnalités extérieures Eric LAFONTAINE Sandra-Jules SAID-JEREMIE Henrietta VAN-KEEKEN Michaëlle MALFLEURY	Absent Absente Absente Présente
Collège C (Docteurs) : Ibrahima DIA Carole RACON	Présent Présente	Invités permanents Sandra LHUERRE STANISLAS (Direction DSG) ou représentant : Olivier FRENET (Direction du CROUS) Lydie GUIOVANNA (Gestionnaire des instances) Chrystel CLERY-TAMARIN (Direction DAJ)	Présente Absent Absente Absente
Collège D (Autres pers. enseignants) : Martine BUFFET Siège vacant	Présente	Autres invités Jacqueline MANDE (Direction PAVE) Allyx FONTAINE Ouahcene NAIT-RABAH Pierre COUPPIE Sandra TORVIC Micheline XIONG	Présente Présente Absent Absent Présente Présente
Collège E (Personnels BIATSS) : Murielle HUBERT Jean THO KAU	Présente Présent		
Voix consultative (art. L953-2 du CE) Laurent LINGUET - Président Guillaume ICHER - DGS Jérémy MANEYROL – Agent comptable	Présent Présent Absent		

- Vu** le code de l'éducation et notamment les articles L123-1 à L123-9, L712-1, L712-4 à L712-7
Vu le décret 2014-851 du 30 juillet 2014 relatif à l'Université de la Guyane
Vu les statuts de l'Université de Guyane
Vu l'arrêté 2024-212 modifiant l'arrêté n°2024-207 portant proclamation des résultats des élections des usagers aux conseils centraux de l'Université de Guyane

CONTEXTE :

Le master ACAI (Amazonian Cybersecurity and Artificial Intelligence) répond à un besoin clairement identifié de formation de niveau Bac+5 et professionnelle en IA et cybersécurité sur le territoire guyanais. Ce Master Informatique Parcours Intelligence Artificielle et Cybersécurité ouvert à l'alternance et orienté vers les spécificités amazoniennes avec des domaines d'application dans la biodiversité/bioressources, la protection de l'environnement, la santé tropicale et le spatial s'appuiera sur la Graduate School of Amazonia et sur le projet AIBSI concernant la partie internationalisation. C'est l'action phare du projet ACAI qui a reçu un financement dans le cadre de France 2030 à la suite de la réponse à l'AMI CMA.

Sur proposition de la Présidente du Conseil académique de l'Université de Guyane

Le Conseil académique
Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE la demande d'accréditation du Master Informatique ACAI

Résultat du vote relatif à la présente délibération :

- | | |
|-------------------------------|----|
| ➤ Nombre de votants : | 19 |
| ➤ Ne prend pas part au vote : | 0 |
| ➤ Abstention : | 0 |
| ➤ Contre : | 0 |
| ➤ Pour : | 19 |

Décision : la présente délibération est **APPROUVEE**.

Les documents validés sont joints en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré à Cayenne, le 04 décembre 2025

La Présidente du Conseil Académique


Maria LONY